

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Band: - (2008)

Heft: 4

Artikel: Mandats d'étude parallèles dans le canton de Vaud : incubateurs d'idées pour l'aménagement du territoire

Autor: Prudente, David / Exquis, Christian / Freudiger, Patrick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mandats d'étude parallèles dans le canton de Vaud: incubateurs d'idées pour l'aménagement du territoire

18

Pour envisager un avenir cohérent du territoire, les mandats d'étude parallèles misent sur une approche pluridisciplinaire favorisant un foisonnement d'idées. Le canton de Vaud, dans le cadre de sa politique des pôles de développement, a adopté ce type de démarche pour l'aménagement des sites stratégiques identifiés. Pour tirer les enseignements de ces procédures, collage a rencontré Christian Exquis, responsable du Groupe opérationnel des pôles du canton de Vaud, et Patrick Freudiger, secrétaire régional de Nyon Région.

► David Prudente
Rédaction de collage

Entretien avec:
► Christian Exquis,
responsable du Groupe
opérationnel des pôles
du canton de Vaud
► Patrick Freudiger,
secrétaire régional de
Nyon Région

L'aménagement du territoire constitue aujourd'hui, pour les collectivités publiques, un des enjeux majeurs pour renforcer l'attractivité socio-économique de leur territoire. De ce fait, elles sont nécessairement menées à reconsidérer la conception de leur aménagement afin d'y parvenir.

Le canton de Vaud entreprend une telle réflexion au milieu des années 1990. Poussé par la crise économique, il met en place une politique des pôles de développement économique dont les objectifs principaux sont la collaboration étroite entre

l'aménagement du territoire et l'économie. Dotée de moyens financiers importants (105 millions de francs), cette politique doit inciter les communes à entreprendre des démarches de réaménagement de leur territoire.

Le canton, au travers du Groupe opérationnel des pôles (GOP), engage dès 2001 un processus de réactualisation des «sites stratégiques» dont le but est d'améliorer leur attractivité et préciser leur affectation pour favoriser l'implantation d'entreprises. Il construit la démarche du «projet de territoire» pour assurer la cohérence du processus.

Construire «ensemble» un projet de territoire

Le GOP, disposant de moyens financiers attractifs, commence à construire des partenariats avec les communes. Le but est de les inciter à initier des démarches de projet innovantes et cohérentes.

Pour atteindre ses objectifs, il mise sur la concurrence des idées afin d'obtenir une «vision large» du potentiel de développement des sites. Sur la base de l'annexe de la SIA 142, il organise, en procédure sélective, des mandats d'étude parallèles (MEP). Ces mandats permettent, contrairement aux concours d'idées en procédure ouverte, des relations entre jury et candidats. Le but principal de cette démarche est de mettre en concurrence des équipes pluridisciplinaires afin d'obtenir un foisonnement d'idées et de retenir, au final, les plus pertinentes. Les MEP organisés dans le canton de Vaud ont été attribués à l'issue d'un processus de sélection de trois à quatre équipes pluridisciplinaires choisies par un collège d'experts. Chacune d'elles travaille en toute confidentialité. Le mandat se déroule généralement en deux tours qui font, à chaque fois, l'objet d'une présentation des projets aux experts. Les candidats sont appelés à adapter leur projet en fonction des commentaires et remarques résultant des discussions. Ce processus itératif permet de faire évoluer le projet selon des attentes qui se précisent au cours du processus. Les MEP ont donc l'avantage de définir, sur un territoire bien délimité, un concept urbanistique cohérent et structurant. Au final, les experts choisissent un lauréat qui est appelé à développer les instruments de planification destinés à concrétiser son projet – ce qui n'est pas toujours le cas lors d'un concours d'idées en procédure ouverte.

Selon Christian Exquis, «les projets issus des MEP proposent tous une dimension du paysage comme

MEP Gland-ouest – Vich (fig. 1)

La procédure MEP Gland-Vich est née de la conjonction de plusieurs événements, à la fin des années 1990:

- l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire par la commune,
- les nouvelles directives cantonales concernant la valorisation des gares REV (coordination transport-urbanisation),
- la définition de ce secteur comme un pôle stratégique de développement par le canton de Vaud,
- la première étape de Rail 2000 (la gare de Gland dessert un bassin de population de plus de 20 000 habitants),
- la demande des propriétaires fonciers et des entreprises face au manque de cohérence de l'aménagement de ce secteur et la nécessité d'introduire des services (poste, banques, restaurants, etc.).

Face à tous ces défis, la collaboration entre la commune, Nyon Région et le canton est indispensable pour assurer un développement du territoire cohérent.

Malgré un secteur déjà légalisé, des MEP sont organisés en 2006 pour reconsidérer son développement. Choisie par un jury composé de spécialistes et d'acteurs locaux, l'équipe lauréate se voit confier l'élaboration du schéma directeur intercommunal, actuellement en cours d'approbation.

Le projet lauréat propose un développement horizontal, par «pièces urbaines». Le futur front urbain est arrêté par des petits parcs bâtis en tête de chacune des bandes horizontales définies. Conjugués à des «langues» de jardin pénétrant le tissu urbanisé, ils constituent l'articulation ville-campagne et renforcent le caractère spécifique de la localité.

ligne de force. Celle-ci est conjointement imbriquée à celles de l'urbanisation et de la mobilité.» Et d'ajouter: «Les projets véhiculent une structure et une image fortes du territoire, suffisamment souples pour évoluer dans le temps. Ils sont donc porteurs d'une nouvelle identité pour le territoire et permettent à une large majorité d'acteurs politiques de les soutenir.»

Mais les MEP ne sont pas une fin en soi. Ils constituent un lien déterminant dans une chaîne de décisions qui part des aspirations du territoire, esquissées en amont, pour aboutir à des actions concrètes. Ainsi, avant l'organisation des MEP, il y a la conception d'un «document de cadrage». Elaboré par un comité de pilotage composé du GOP, d'experts de l'administration cantonale et des édiles politiques des communes impliquées, ce document établit un état des lieux et détermine les enjeux et objectifs répondant à un intérêt partagé. Comme l'exprime Patrick Freudiger: «Cet intérêt est utilisé pour délimiter une échelle territoriale pertinente selon les problématiques à étudier et à laquelle les édiles politiques s'identifient.» Ce document doit d'ailleurs impérativement être validé par l'ensemble des partenaires impliqués dans le processus avant d'entamer la démarche.

Les MEP sont organisés par un urbaniste-conseil. Ce dernier effectue un travail préparatoire pour recenser les données de base et transmettre le maximum d'informations aux candidats: contexte légal et politique, contraintes techniques, juridiques et administratives. Durant le mandat, il assure diverses tâches comme la synthèse des discussions du collège d'experts et le suivi des projets. L'urbaniste-conseil mandaté constitue donc un poste clé pour la réussite de la démarche.

Les MEP: un processus appelé à évoluer

Pour le canton de Vaud, les premiers MEP sont organisés à Sainte-Croix en 2003, dans le secteur d'activités le Platon, situé à proximité de la gare. Le processus vise à coordonner l'urbanisation et la mobilité uniquement sur le territoire communal. Par la suite, les autres MEP organisés ont tous intégré des problématiques d'aménagement s'étendant au-delà des frontières communales. C'est, par exemple, le cas pour les MEP Gland-Vich (2004-2005) et Terre-Sainte (2005-2006), organisés pour assurer une réflexion cohérente et une articulation entre les échelles du territoire et, de surcroît, entre les différents échelons institutionnels du canton (communes, régions ou agglomérations et canton).

La multiplication des expériences a permis au GOP et aux responsables régionaux de l'aménagement du territoire d'acquérir une expertise fondée sur la pratique. Selon Patrick Freudiger: «Ces relations induisent de ce fait une co-construction du territoire. Il s'agit d'un grand avantage car, tout au long du processus, les communes et le canton deviennent partenaires à part entière. Ils doivent en effet s'impliquer à chaque étape et la légitimité

Zusammenfassung

Studienaufträge im Kanton Waadt: Ideenlieferanten für die Raumplanung

In Folge der Wirtschaftskrise Mitte der 90er Jahre hat der Kanton Waadt über die «Groupe opérationnel des pôles» (GOP) eine Politik der wirtschaftlichen Entwicklungsschwerpunkte eingeführt. Damit will er seinen strategischen Standorten neue Dynamik verleihen.

Seit 2001 arbeitet die GOP partnerschaftlich mit den Gemeinden zusammen und entwickelt das Konzept des «Projet de territoire» (Raumkonzept), um die Kohärenz der Prozesse sicherzustellen. Gemäss SIA-Ordnung 142 führt die Gruppe Studienaufträge im selektiven Verfahren durch. Im Gegensatz zum offenen Ideenwettbewerb sind dabei Kontakte zwischen der Jury und den Bewerbenden möglich. Ziel ist es, drei bis fünf interdisziplinäre Teams gegeneinander antreten zu lassen, um eine Auswahl von Ideen zu erhalten und die besten davon zu berücksichtigen. Am Schluss bestimmen die Experten einen Gewinner, der den Auftrag erhält, die Planungsinstrumente zur Umsetzung seines Projekts auszuarbeiten.

Die Projekte, die im Rahmen von im Kanton Waadt lancierten Studienaufträgen entstanden sind, tragen der landschaftlichen Dimension stark Rechnung und versuchen, Siedlungsentwicklung und Mobilität zu koordinieren. Zudem sind sie ausreichend flexibel, damit eine Weiterentwicklung im Laufe der Zeit möglich ist, und verschaffen dem betroffenen Raum eine neue Identität. Dadurch ermöglichen sie es einer grossen Mehrheit der Partner und politischen Akteure, sie zu unterstützen.

Studienaufträge sind nicht Selbstzweck, sondern ein zentrales Glied in einer Kette von Entscheidungen von der Definition einer räumlichen Vision bis hin zur Umsetzung konkreter Massnahmen. Kohärent wird der gesamte Prozess durch die Ausarbeitung eines «Rahmenpapiers». Dieses umfasst eine Bestandesaufnahme und definiert die Ebene, auf der die identifizierten Problembereiche zu untersuchen sind. Der beratende Raumplaner, der dieses Papier erstellt, nimmt eine Schlüsselfunktion für den Erfolg eines solchen Prozesses wahr.

Das Verfahren der Studienaufträge bietet heute viel versprechende Resultate. Wenn aber viele Gemeinden beteiligt sind, ist es aufgrund der Kosten und administrativen Begleitung des Prozesses nicht immer möglich, alle betroffenen politischen Vertreter in das Auswahlgremium aufzunehmen. Die künftige SIA-Ordnung 143 wird die Rahmenbedingungen für Studienaufträge zwar sicherlich genau definieren. Dennoch bleibt es Sache der Organisatoren, im Einzelfall abhängig von den Zielsetzungen und den verfügbaren Mitteln einen Prozess zu entwickeln, der den Einbezug der verschiedenen betroffenen Akteure ermöglicht.

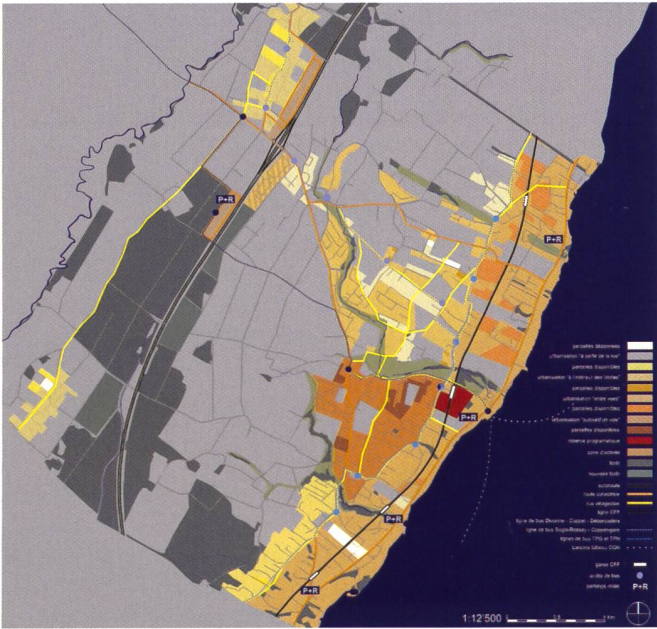
des démarches se construit sur la confiance et l'échange entre les partenaires.» Christian Exquis renchérit: «Grâce à la contribution financière du canton, les communes sont encouragées à entrer dans un tel processus de co-construction. De plus, elles sont ensuite également soutenues dans les processus de planification qui suivent les MEP! La présence du canton, tout au long des procédures, garantit ainsi la cohérence de l'ensemble des démarches.»

Malgré leurs nombreux avantages, les MEP sont, cependant, soumis aux contraintes qu'impose la norme SIA 142 quant à la composition du collège d'experts. Comme l'explique Patrick Freudiger: «Les membres non professionnels du groupe



Source: Farra & Fazan

Fig. 1:
Projet lauréat des
MEP Gland-Vich:
Farra & Fazan, en
collaboration avec
Paysagestion SA
et Transitec SA.



Source: rapport final MEP: Stratégie de développement intercommunal de Terre Sainte et valorisation de la gare de Coppet

Fig. 2:
Projet lauréat des
MEP de Terre
Sainte, planification
directrice
de Terre Sainte.
URBS est composé
du bureau
Tribu'Architecture,
en collaboration
avec Contrepoint
projets urbains,
Benoît Biéler et
Transportplan
Sion SA.



Source: Farra & Fazan

Fig. 3:
Projet lauréat
des MEP de
Terre Sainte,
secteur Coppet:
Farra & Fazan,
en collaboration
avec J.-Y. Le
Baron, Transitec
et Ecoscan.

d'experts sont malheureusement plus restreints que les membres professionnels.» Et d'ajouter: «Si le processus engage un nombre élevé de communes, certains édiles politiques sont mis de côté. De plus, aucune synthèse en fin de processus n'est prévue. Ainsi, des idées pertinentes des autres candidats peuvent passer à la trappe!»

La procédure des MEP offre aujourd'hui des résultats prometteurs. Cependant, lorsqu'un nombre élevé de communes est impliqué, les coûts et le suivi administratif inhérents au processus ne permettent pas de composer un collège d'experts réunissant l'ensemble des partenaires. De fait, si le futur règlement SIA 143 clarifiera sans doute les conditions cadres régissant la procédure des MEP, il appartiendra toujours aux organisateurs d'élaborer dans chaque cas – en fonction des objectifs et des moyens financiers disponibles – un processus permettant d'impliquer les divers partenaires concernés et de réunir les idées les plus séduisantes. ■

MEP Terre Sainte (fig. 2 et 3)

L'évolution du développement de Terre Sainte (huit communes) et les enjeux stratégiques qui l'accompagnent (notamment l'attractivité de la gare de Coppet renforcée par la troisième voie CFF) incitent les acteurs politiques communaux, régionaux et cantonaux à repenser l'organisation de leur territoire, principalement le site de la gare, considéré comme un pôle stratégique de développement. Des MEP sont menés en 2006 pour réfléchir simultanément à deux échelles territoriales: celle de Terre Sainte et celle, plus locale, liée au périmètre de la gare de Coppet. Actuellement, le plan directeur localisé de la gare est en cours d'élaboration par le lauréat des MEP, secteur gare de Coppet. La quinzaine de propriétaires aux abords de la gare est d'ailleurs consultée dans le cadre d'une étude relative aux améliorations foncières. L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans le contexte de révision du plan directeur régional de Nyon et du Plan directeur cantonal.

Le projet lauréat du secteur Terre Sainte s'appuie sur des densifications nuancées et des «vides choisis» destinés à devenir des espaces publics signifiants. Ces vides et ces pleins, déclinés à chaque échelle territoriale, doivent permettre de créer un maillage de liaisons piétonnières et cyclables qui génèrent du lien social, tout en contenant la pression de la motorisation.

Le projet lauréat du secteur de la gare de Coppet exploite les qualités du site en offrant une bonne capacité d'accueil pour de l'habitat et des activités tertiaires ou de services. Dans le dispositif, l'armature du réseau public est prépondérante car elle relie directement la place de la gare et le débarcadère, en passant par le château et le bourg.